

Envoyé en préfecture le 06/04/2022

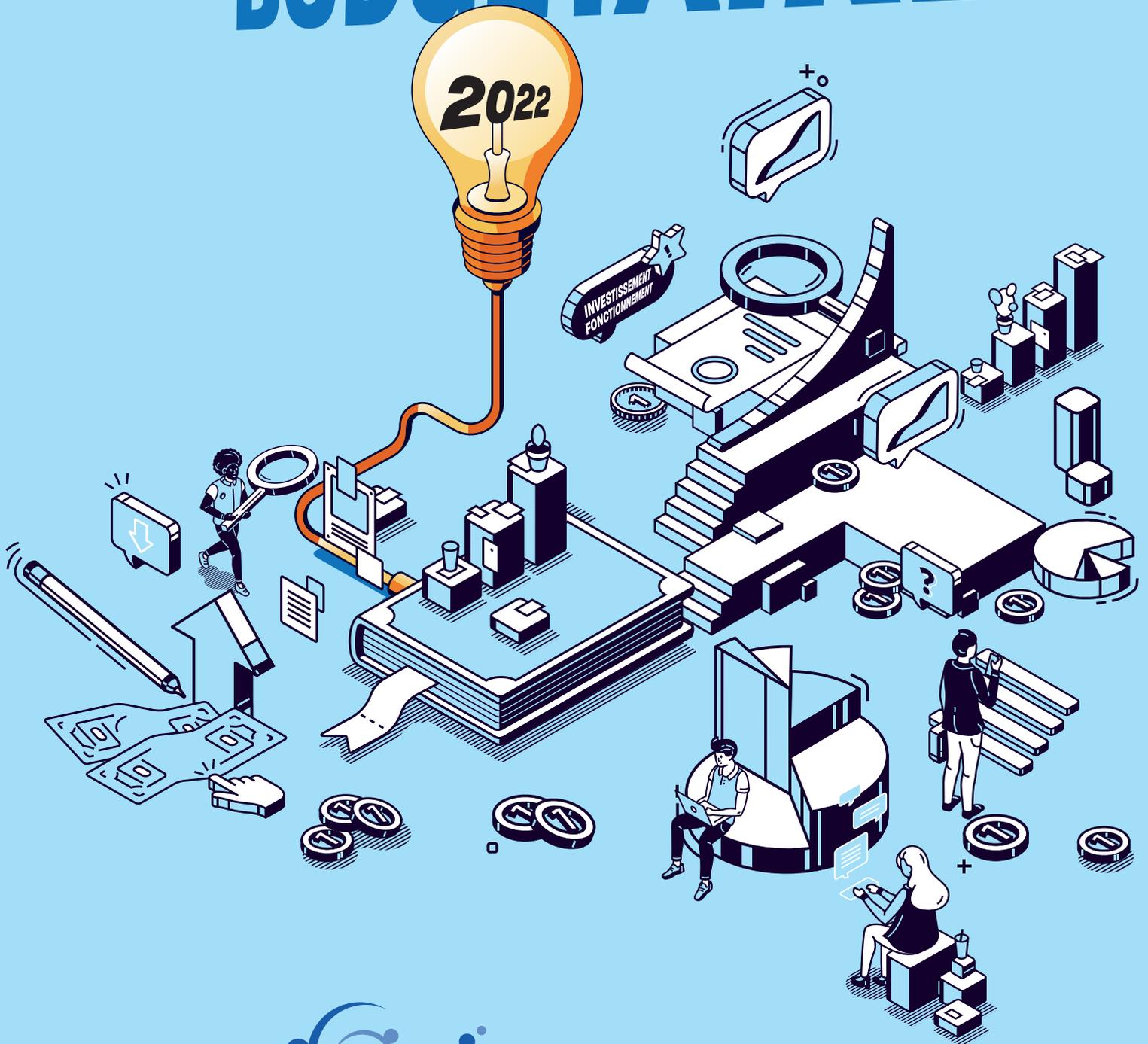
Reçu en préfecture le 06/04/2022

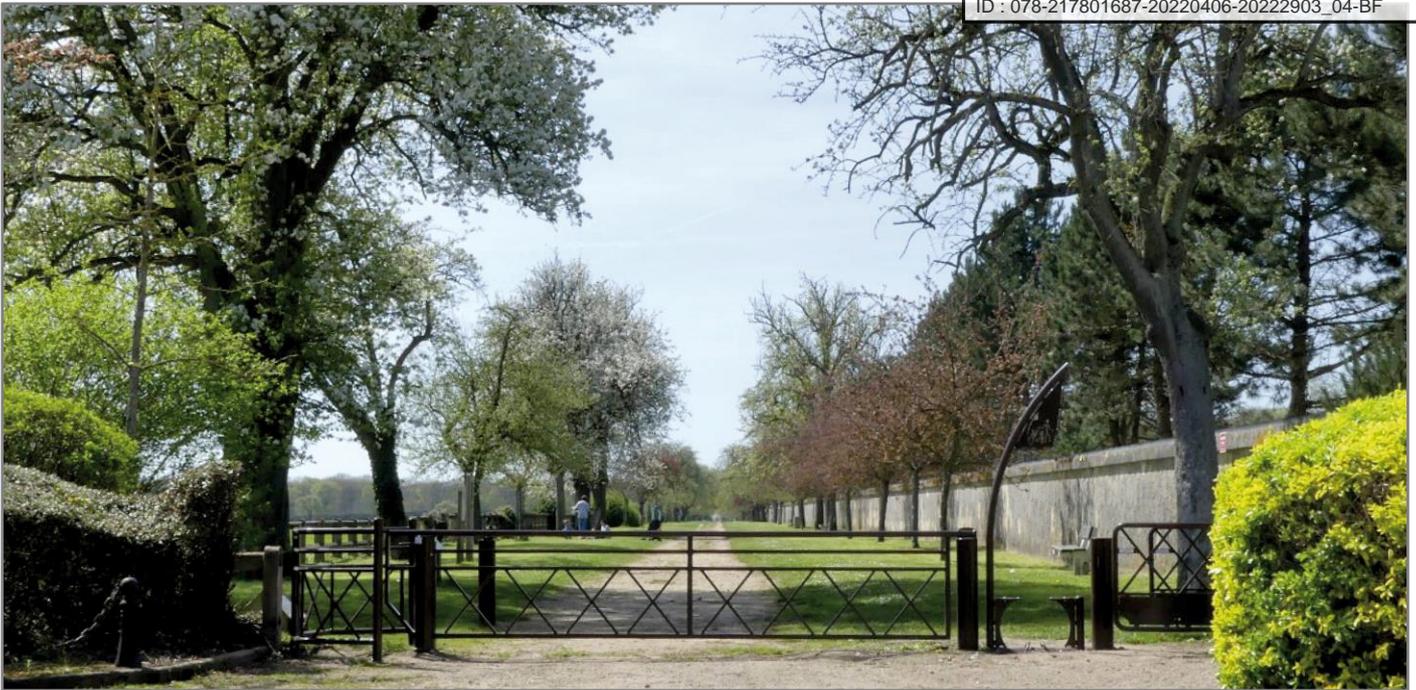
Affiché le

SLOW

ID : 078-217801687-20220406-20222903_04-BF

ORIENTATION BUDGÉTAIRE





PRÉAMBULE

PARTIE I : LES ÉLÉMENTS DE CONTEXTE POUR 2022

Le contexte national

Les principales dispositions pour les collectivités

PARTIE II : LES AXES DE CONSTRUCTION DU BUDGET 2022

Les Orientations Générales 2022

Les Evolutions Budgétaires

- La section de fonctionnement
- La section d'investissement et le PPI
- L'Etat de la dette

CONCLUSION

Préambule

Conformément à l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, un rapport sur les orientations du budget doit être présenté au Conseil Municipal dans un délai de 2 mois précédent l'examen du budget.

Celui-ci a pour vocation de présenter les grandes lignes de la politique budgétaire pour l'année d'exercice du budget, tout en précisant certains points particuliers comme la gestion de la dette, ou les grandes dépenses et recettes en fonctionnement et en investissement, ainsi que le plan pluriannuel d'investissement. Il présente en introduction le contexte national, voir international qui peuvent avoir des conséquences sur les choix politiques retenus, ainsi que les grandes orientations de la Loi de Finances.

PARTIE I : Les Éléments de contexte pour 2022

1. Le contexte national

A- Les Finances Publiques

Deux ans après l'arrivée de la Covid 19, on constate depuis le 2nd semestre 2021, une reprise économique mondiale vigoureuse.

La croissance sur 2021 a été de + 7 % après une contraction du PIB sur 2020 de 8 %. La consommation des ménages et le niveau des investissements restent toujours aussi dynamiques dans de nombreux secteurs.

Le projet de loi de Finances 2022 a été bâti sur une hypothèse de + 4 % de croissance. La réouverture des économies a poussé vers le haut le prix des matières. Le déclenchement de la guerre en Ukraine, fin février, a nettement amplifié cette tendance haussière sur les prix des matières premières énergétiques (pétrole, gaz, charbon).

Les produits alimentaires sont également concernés, stimulant l'inflation, en raison des tensions dans les chaînes d'approvisionnement. Dans ce contexte inflationniste, la loi de Finances pour 2022 prévoit une revalorisation des bases, et donc des valeurs locatives de + 3,4 %. Il faut remonter aux années 2009 et 2019 pour avoir une revalorisation supérieure à 2 %. Depuis 2019, celle-ci ne s'applique qu'aux locaux d'habitation et aux établissements industriels, mais pas aux locaux professionnels et commerciaux.

Le déficit public prévu dans la loi de Finances initiale 2021 à 11.3 % du PIB, devrait être de 7 % en raison de la bonne reprise de l'économie, soutenue par la progression de la demande intérieure de consommation des ménages, et l'accélération de l'investissement. Il est estimé pour 5% en 2022. Il atteint cependant un niveau inédit de près de 210 milliards d'euros, avec une dette sur le dernier trimestre 2021 qui représente 116 % du PIB (compte de l'Etat et de la Sécurité Sociale), en raison notamment des 100 milliards du plan de relance engagés avec la crise sanitaire.

Les dettes des administrations publiques locales progressent mais dans des proportions moindres. Elles représentent 10 % de la dette publique contre 93,4% pour l'Etat.

La suspension par l'Union Européenne jusqu'à fin 2022 des règles budgétaires (pacte de stabilité et de croissance) a pour objectif de permettre aux Etats membres d'adopter différentes mesures couteuses pour soutenir l'économie et le secteur de la santé. Le remboursement de la dette « Covid » pèsera sur les finances publiques pendant au moins 20 ans.

Les mesures de redressement des comptes publics devraient refaire leur apparition dans le projet de Loi de Finances 2023 et la loi de programmation des finances publiques associée... Depuis la mise en place du dernier plan par l'Etat, Coignières est ponctionné sur ses recettes fiscales de 71 573 € par an.

B- Les principales dispositions pour les collectivités

Les concours financiers de l'Etat aux collectivités locales concernent notamment :

- La baisse de 560 millions d'euros des concours liés à la crise sanitaire,
- La hausse de la dotation de soutien à l'investissement + 59 % (+ 337 millions d'€) qui passe de 570 millions à 907 millions en 2022,
- Des progressions liées aux mesures de baisse d'impôts de production décidés en 2021.

Les communes et EPCI ne devraient pas voir baisser comme en 2021, leurs allocations compensatrices, telle que la DCRTP (instituée avec la réforme de la Taxe Professionnelle) qui représente pour Coignières 57 376 € (80 000 € en 2012).

La loi de Finances pour 2022 prévoit la modification des indicateurs financiers (potentiel fiscal et financier) qui déterminent le niveau de richesse d'une commune. Ils sont utilisés dans le calcul des dotations et les mécanismes de péréquation (notamment le FSRIF pour lequel la commune de Coignières est contributrice). La réforme vise à élargir le panier de recettes des communes et EPCI, afin de donner une image plus fidèle de la collectivité.

2 évaluations majeures pour Coignières :

- Prise en compte des droits de mutation (moyenne 3 ans), soit un rajout de 187 500 €,
- Prise en compte des recettes de taxe locale de publicité extérieure : 520 000 €,

Une neutralisation de cette mesure est totale sur 2022, mais l'intégration de cette réforme sera ensuite lissée sur 6 ans.

La commune ne percevant plus de DGF cela sera sans conséquence.

Mais, il convient d'anticiper une hausse de la contribution au FSRIF (Fond de Solidarité de la Région Ile de France) de la commune qui est de 492 637 € sur 2021, contre 560 730 € en 2020, mais 331 290 € en 2015.

En termes de fiscalité, la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales (THRP) se poursuit, avec pour les 20 % des ménages qui la payent encore, un nouvel abattement de 65 % prévu en 2022, mais sans incidence sur les recettes fiscales de la commune depuis la mise en place au 1er janvier 2021, de la réforme pour les collectivités locales. La suppression sera totale en 2023. Cette perte de TH est compensée en 2022 comme en 2021 par l'Etat avec la prise en charge du dégrèvement et le recours à un coefficient correcteur qui s'applique aux bases de 2020 et au taux de TH de 2017.

Concernant les résidences secondaires, la loi a acté le maintien de la taxe d'habitation mais sans aucun pouvoir de taux en 2022. Les villes retrouveront leur pouvoir de vote en 2023 sur le taux de leurs résidences secondaires.

PARTIE II : Les axes de construction du Budget Primitif 2022

Cette partie présentera classiquement les axes de construction du budget primitif pour les sections de fonctionnement (I) puis d'investissement (II) en dépenses comme en recettes. Suivra ensuite la présentation de l'évolution de la structure de la dette (III).

1. Les Orientations Générales 2022

Pour 2022, l'action municipale s'inscrit dans la continuité des opérations amorcées en 2021, avec l'émergence de projets nouveaux pour répondre aux attentes des Coigniériens, dans un cadre budgétaire toujours contraint (baisse des dotations de l'Etat et rôle toujours contributif de notre commune au titre du FSRIF). Si la crise sanitaire, qui a lourdement impacté notre budget en 2020 et 2021, semble s'éloigner, la crise en Ukraine nous impose d'anticiper sur la probable augmentation des prix de l'énergie (gaz, essence) et alimentaire, avec l'augmentation des denrées.

Si l'impact de la Covid 19 n'a pas été neutre financièrement pour la commune en 2020 et 2021, la situation internationale risque d'amener aussi de lourdes conséquences. Toutefois la bonne situation financière de la commune et le modèle de gestion conduite par l'actuelle gouvernance nous permet d'amortir ces chocs sans recourir à la fiscalité, tout en conservant des marges de manœuvre pour assurer bien évidemment l'équilibre à venir de la section d'investissement.

Notons que la levée des obligations sanitaires, particulièrement en ce qui concerne les 6-17 ans, ont eu un effet positif permettant une reprise très marquée de la fréquentation sur l'ensemble de nos structures dédiées.

La jeunesse au cœur du programme

Nous maintiendrons sur 2022 la même dynamique programmatique en matière d'accueil qu'il s'agisse de l'enfance ou de la jeunesse. Pour les 11-17 ans l'axe culturel sera développé au sein de la programmation incluant des visites de musées en particulier. Notre ambition pour la jeunesse est de développer des actions qui contribuent à leur développement, leur épanouissement et leur éducation avec des activités riches et diversifiées.

L'accompagnement et la prévention

Pour les 16 -25 ans, un nouveau service leur sera proposé : le service ressources jeunesse qui permettra à ce public de trouver toutes les informations utiles dans la gestion de leur quotidien, bénéficier d'une écoute, de l'accompagnement dont ils auraient besoin dans leurs démarches, ainsi que dans la réalisation de leurs projets. Ce service étroitement lié à la Maison des Jeunes (18-25 ans) viendra renforcer le travail accompli par le service prévention spécialisée en charge de la MDJ.

Au quotidien, un travail de terrain est mis en œuvre par un éducateur spécialisé dont l'objectif est de proposer la mise en place de suivis éducatifs spécifiques pour permettre d'éviter tous risques de désinsertion sociale et de marginalisation.

La solidarité une priorité

Depuis janvier 2021 et jusque fin février 2022, Coignières s'est mobilisée avec SQY pour les vaccinations au vélodrome. Une mobilisation de nos équipes pour assurer le transport des Coigniériens fut mise en place, une véritable organisation logistique, en lien avec le CCAS et SQY, incluant aussi la mise à disposition d'un agent de la ville au vélodrome dès juin 2021. En mars dernier, notre dynamisme fut remarqué par de nombreux partenaires dans le cadre de notre mobilisation au titre de l'Ukraine en partenariat avec le Département. Plus de 20m3 de produits de premières nécessités furent recueillis.

L'emploi un enjeu national qui se décline localement

- Le service d'aide à l'emploi et à l'insertion instauré en 2019, continue son action auprès des nombreux demandeurs d'emplois en continuant à proposer un suivi personnalisé. Si en raison du contexte sanitaire l'ensemble des ateliers a été suspendu, le lien de proximité qui fut maintenu durant cette période avec nos bénéficiaires, nous permet de relancer dans les meilleures conditions ces mêmes ateliers (aide aux CV..) en 2022.
- Le partenariat construit avec les acteurs économiques pour simplifier les connexions entre entreprises et demandeurs d'emploi continue de s'étoffer en 2022. Une dynamique opérationnelle fut maintenue malgré la situation sanitaire de 2021.

Le dialogue, l'échange, comme la concertation restent des priorités pour 2022

- Les conseils de quartiers amorcés depuis 2019, constituent des espaces essentiels permettant aux Coigniériens de s'exprimer librement sur tous les sujets locaux. En 2022, nous maintenons cette architecture déclinée sur 4 secteurs...
- Le Conseil municipal des enfants et des jeunes (CMEJ), à la fois lieu d'apprentissage républicain et espace de propositions. Ce lieu constitue de la même manière un élément essentiel de cette vitalité démocratique que nous avons amorcée depuis 2019 et que nous maintenons en 2022.
- Un budget participatif « sacralisé » dédié à ces deux instances sera une nouvelle fois prévu au BP 2022.

Notre projet de requalification de la RN10 continue d'avancer

- Dès 2019, Mme PECRESSE Présidente de la région Ile de France et Messieurs CADOT et BEDIER, respectivement préfet de Région et président du CD78 ont été saisis pour que cette opération soit inscrite au futur Contrat de projets Etat Région (CPER).

Important pour notre ville aussi bien en matière de santé publique qu'en terme environnemental, cette opération s'inscrit dans la durée.

En 2020, une étude a été lancée via l'université de Marne la Vallée pour réfléchir aux types d'aménagement à prévoir. Des propositions d'aménagement furent ainsi évoquées.

En 2021, nous avons maintenu notre dynamique en saisissant une nouvelle fois le Conseil Régional d'Ile de France pour l'inscription au CPER des phases études de possibles futurs aménagements.

Pour 2022, nous maintiendrons notre mobilisation auprès des instances décisionnaires. En parallèle nous amorcerons dès cette année la concertation en ce qui concerne les futurs aménagements du quartier de la gare. La reprise de ce quartier impose dans sa réflexion le franchissement de la RN10.

En ce qui concerne le personnel communal, nous maintenons en 2022 une politique sociale ambitieuse

- En 2019, après la révision de l'assurance risques et prévoyances qui prend désormais en compte les primes dans le calcul du maintien de salaire, la ville a proposé aux agents communaux la mise en place d'une participation employeur pour le règlement des frais de mutuelle. D'un montant forfaitaire de 15, 18, 20 euros par mois cette aide est évolutive en fonction de la catégorie des agents (A, B, C).
- L'année 2022, aura été marquée par le changement de notre organigramme, avec 12 directions et la création de nouveaux services (Service Ressources Jeunesse...) afin d'améliorer la qualité de notre action auprès de la population, tout en fluidifiant le mode de fonctionnement interservices. L'organigramme est donc un outil qui permet de faire le lien entre les orientations politiques et l'organisation administrative. De même, à l'instar de ce qui a été impulsé depuis 2021, des groupes de travail, composés d'élus et des représentants syndicaux, sont d'ores et déjà amorcés en 2022 : le télétravail (élaboration d'une charte) et la mise en place de tickets restaurants. Pour rappel, en 2021, le groupe de travail sur les heures supplémentaires et sur l'annualisation du temps de travail fut lancé.
- Enfin, la GPEC amorcée depuis deux ans, s'impose définitivement comme un outil incontournable en matière de gestion des ressources humaines. Pour 2022, pour nos agents, nous maintiendrons notre politique active en matière de formation. Bien évidemment, nous intégrerons dans notre budget l'augmentation du point indiciaire décidée par l'Etat.

L'Action culturelle

Poursuite d'une politique qui vise à rendre la culture : accessible à tous, attractive et innovante.

Renforcer la démocratisation culturelle pour en faire un vecteur de la réussite éducative, et ce dès le plus jeune âge, en lien avec l'éducation nationale, véritable partenaire.

Les ateliers (échecs ou à visée philosophique) dès la maternelle en sont l'illustration. Nous souhaitons d'ailleurs étendre les échecs aux familles, à travers des ateliers parents/enfants dès 2022.

Cette année, nous poursuivons notre politique de valorisation de la lecture publique. Les jeunes coigniériens partiront ainsi à la découverte du Salon du livre de SQY le 1er avril 2022. L'objectif est de les initier au goût de la lecture, d'en favoriser l'intérêt, à travers une pluralité d'ouvrages et en présence d'auteurs. Au quotidien, le bibliobus en partenariat avec SQY poursuit son offre de prêt de livres gratuits pour petits et grands chaque quinzaine, en complément de notre Bibliothèque pour Tous. Véritable bibliothèque mobile gratuite pour petits et grands, il continuera de desservir notre commune.

Nous continuerons durant 2022 le développement des actions culturelles en direction du plus grand nombre, en ciblant particulièrement le public scolaire. Le but étant de poursuivre les temps forts mis en place (comme les ateliers échecs et les ateliers à visée philosophique, en abordant les maternelles) et d'en initier de nouveaux, en lien avec les équipes éducatives.

L'objectif est de susciter l'intérêt du plus grand nombre, et de capter ainsi les personnes éloignées de la culture. Afin d'ouvrir largement aux plus jeunes l'espace DAUDET, nous avons fin 2021 conventionné avec l'Etat et le Département pour la mise en application des Pass culture et Pass+ . Des dispositifs qui permettront aux plus jeunes, à un prix modéré, de découvrir notre programmation culturelle.

En 2022, nous conservons la dynamique impulsée en ce qui concerne la commission consultative extra-municipale en charge de la préservation du patrimoine historique, espace d'échanges et de concertation dans laquelle les Coigniériens désignés peuvent pleinement s'exprimer. Une visite de certains lieux historiques emblématiques a été organisée en mars dernier. Par cette commission, il s'agit bien de valoriser mais aussi de préserver notre patrimoine historique comme le classement de notre Eglise.

L'environnement un enjeu ? une priorité !

Dès 2020, la ville s'est portée acquéreur de réserves foncières, l'objectif depuis 2021 est de contribuer au développement des cultures maraichères tout en développant les circuits courts. Si la question environnementale est une priorité locale c'est aussi et avant tout un enjeu national. Nos actions **en faveur de la transition écologique** s'appuyant sur des cofinancements (France Relance, Région IDF...) permettront à terme la réalisation des initiatives suivantes :

Atlas de la Biodiversité, mare et allées du jardin partagé, clôtures, portillons et aménagements des jardins familiaux, installation de nichoirs...

La commission consultative en charge du patrimoine naturel vient compléter les actions réalisées sur ce thème.

Coignières : un territoire en mutation

La revisite de Pariwest et du quartier de la Malmedonne par SQY et l'Etat induisent une présence et une implication marquée de notre commune. Des opérations qui impacteront positivement, à terme notre activité économique.

De même, la reprise en lien avec SQY, de certaines de nos zones économiques (Forum Gibet..) constituent des moments essentiels de revisite de notre attractivité économique.

En matière d'urbanisme, le PLU est au cœur de nos priorités 2022. Espace d'échanges et de concertation le PLU constitue un outil essentiel pour la construction du Coignières de demain.

Malgré un contexte financier contraint, Coignières continue d'avancer et d'évoluer.

A l'instar de 2019, 2020, 2021, il n'y aura pas d'augmentation des impôts locaux en 2022.

2. Les évolutions budgétaires

A. La section de fonctionnement :

Le budget s'équilibre en section de fonctionnement à **12 870 241 euros** (*incluant* les dépenses et recettes réelles et les opérations d'ordres de section à section. On peut noter par chapitre quelques variations en référence à N-1 de BP à BP.

Les dépenses :

Les dépenses de fonctionnement sont prévues à hauteur de 10 908 680 euros (hors virement vers la section d'investissement).

- Au chapitre 011, les dépenses à caractères générales fluctuent à hauteur de +11.1 % de BP à BP.

Du fait de la poursuite de la crise sanitaire sur 2021, nous avons anticipé dans l'élaboration de ce dernier, l'absence de réalisation de certaines dépenses notamment sur le 1^{er} semestre : annulation du séjour classe de neige et ski des jeunes, suspension des sorties du centre de loisirs, suspension de la saison culturelle, annulation des manifestations...

Toutefois in fine à la différence de 2020, le poids des dépenses liées à la COVID dans le budget 2021 était négligeable. 2022, s'inscrit donc comme une année de pleine activité, pour laquelle nous avons intégré les augmentations déjà constatées liées au contexte international.

- Au chapitre 012 la variation entre N et N-1, est essentiellement liée à des augmentations mécaniques comme les promotions internes et l'obtention de concours par les agents en n-1. Par ailleurs, notre prévisionnel 2022 se base sur une année normale sans fluctuation ou variation liée à la Covid 19. Rappelons enfin que de nombreux groupes de travail ont été lancés en 2021 (groupe de travail heures supplémentaires, annualisation du temps de travail...) et en 2022, sur la question du travail, et sur la mise en place de tickets restaurant. Espace d'échanges et de concertation, ces groupes de travail se réunissent en présence des représentants syndicaux. Enfin, rappelons que depuis le 15 mars 2022 nous avons modifié notre organisation fonctionnelle (nouvelle organigramme), la transversalité interservices est au cœur de notre réorganisation avec l'objectif affiché d'améliorer nos services à la population.
- Au chapitre 65, la subvention d'équilibre au CCAS est maintenu au niveau de 2022, soit 695 000 euros. Les subventions accordées aux associations restent à un niveau conforme à 2021. Une dépense essentielle qui contribue à l'innovation associative.
- Le chapitre 66, charges financières, est évalué à 24 500 euros sont en deçà de 2021,
- Une enveloppe pour les dépenses imprévues a été chiffrée à hauteur de 40 000 €. Pour rappel tout mouvement de ce chapitre induira une DM.

Chap	Libellé	Budget 2021	Réel 2021	Budget 2022
11	Charges à caractère général	2 340 000	2 092 799	2 600 000
12	Charges de personnel et frais assimilés	5 600 000	5 501 378	5 650 000
14	Atténuation de produits (FSIRF)	667 000	564 210	570 000
65	Autres charges de gestion courante	1 401 1222	1 370 098	1 410 100
Total des dépenses de gestion courante		10 008 122	9 528 485	10 230 100
66	Charges financières	26 000	25 749	24 500
67	Charges exceptionnelles	504 250	499 782	42 520
68	Dotations aux amortissements et provisions	601 560	596 532	571 560
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)	50 000		40 000
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		11 189 932	10 650 548	10 908 680

Les Recettes :

En 2022, comme en 2021, les impôts n'augmenteront pas afin de préserver le pouvoir d'achat des Coigniériens.

Les recettes de fonctionnement de l'exercice 2022 sont évaluées à **10 000 000 €**, soit à un niveau sensiblement identique à 2021 (une fois retraitée l'aide de 334 335 € perçue du département pour reversement aux entreprises en raison de la crise sanitaire).

- Les produits des services (chapitre 70) sont évalués en augmentation d'environ + 10,5 %, comparativement au budget 2021, un chapitre qui était encore impacté par la baisse d'activités en raison du COVID-19 sur le 1^{er} semestre 2021. Pour autant en 2022, les recettes du théâtre sont évaluées par prudence à 35 000 €, les spectateurs étant encore hésitant à revenir avec le risque sanitaire sur le 1^{er} trimestre 2022. Une situation constatée au niveau nationale.
- Chapitre 73, les recettes des impôts sont évaluées en augmentation (+1,7%) de BP à BP, impact de la réévaluation des valeurs locatives, d'absence de hausse de la fiscalité, mais du maintien de l'attribution de compensation versée par la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines (4 904 471 €) à la ville. A noter le maintien des droits de mutation à un niveau toujours élevé : 170 000 € en raison du volume des ventes de biens soutenu constaté en 2021.
- Les dotations et participations (chapitre 74) ont été évaluées à 416 181 €, dont près de 190 000 € d'aide de la CAF dans le cadre de la participation aux financements des activités enfance, jeunesse et petite enfance. Par ailleurs, une subvention d'Ile de France Mobilités dans le cadre de la mise en place de la navette scolaire est prévue à hauteur d'environ 55 000 €.
- En chapitre 75, les autres produits de gestion courante, sont évalués 956 957 euros. Il s'agit des recettes liées aux loyers des baux commerciaux, les recettes liées à la location des Salons St Exupéry ainsi que les loyers du Pôle de santé. Le chapitre est évalué en baisse comparativement à N-1 (de BP à BP), du fait de la baisse de la redevance versée par le CCAS à la commune – 83 000 € (sur la base des loyers perçus en N-1).

Chap	Libellé	Budget 2021	Réel 2021	Budget 2022
13	Atténuation de charges	37 500	62 504	50 900
70	Produit des services, du domaine et divers	471 510	498 357	520 800
73	Impôts et taxes	7 919 114	8 088 479	8 055 162
74	Dotations, subventions et participations	782 880	800 327	416 181
75	Autres produits de gestion courante	1 027 130	1 017 617	956 957
Total des recettes de gestion courante		10 238 134	10 467 284	10 000 000
76	Produits financiers			
77	Produits exceptionnels		7 092	
	Opération d'ordre (travaux régie)			
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		10 238 134	10 474 376	10 000 000

B. La section d'investissement :

En investissement, la jeunesse, l'enfance, la culture, les seniors et le secteur scolaire sont les priorités de l'exercice. Une section qui devrait s'équilibrer en dépenses et recettes à hauteur de 3 300 000 euros.

Les dépenses d'investissement :

En ce qui concerne l'Espace Daudet, les travaux de reprise énergétique de l'extérieur, comme les opérations en intérieur ou le renouvellement des équipements numériques constituent une dépense sur 2022 d'environ 1 410 000 euros TTC. Des opérations cofinancées à près de 55%. Les opérations seront engagées durant l'exercice.

- Le développement du numérique dans les écoles primaires devrait s'achever cette année avec les dernières briques pour environ 16 000 euros. En termes de financement, SQY et le Conseil Départemental contribuent à ce projet depuis sa genèse en finançant 70 % des dépenses le reste à charge pour la commune est de 30 %.
- Dans la continuité de la réhabilitation de la Résidence Autonomie, il est prévu sur 2022 de finaliser le tour de table des financeurs pour une opération évaluée à près de 1 200 000 euros. Pour 2022, 62 000 euros seront engagés au titre de la Maitrise d'œuvre.
- Il est proposé pour 2022 de recourir aux compétences d'une AMO en vue de la rénovation du parc de la Prévenderie.
- Au Théâtre Daudet, la reprise du bardage est prévue pour 2022 pour un montant d'environ 605 000 euros HT. Un financement dans le cadre du plan de relance a été obtenu pour 300 000 euros pour mener ces travaux. In fine c'est un co-financement de près de 60% que la ville a obtenu. De même

une reprise du matériel professionnel, son et lumières (obsolètes depuis de nombreuses années) ainsi que des aménagements intérieurs sont prévus en 2022 pour un coût global de 570 000 euros HT. Pour cette partie c'est un co-financement à hauteur de 50% que la ville a obtenu. Au total, HT, l'opération Daudet est évaluée à 1 175 000 euros. Sur la base d'un cofinancement global d'environ 55%

- Pour 2022, nous finalisons le règlement des MO en ce qui concerne la réhabilitation de l'école Bouvet, de l'ancien foyer rural, pour respectivement 205 000 euros, 82 000 euros et 64 000 euros. Le plan de cofinancement quasiment finalisé permettra de mobiliser des financements au titre du CD 78 dans le cadre du futur contrat départemental.
- En ce qui concerne la vidéoprotection, il est prévu le remplacement de 7 caméras (CC le Village...) ainsi que l'acquisition d'un enregistreur et d'un serveur dédié qui sont nécessaires pour le plan d'extension à venir de la vidéo-protection.
- **Au chapitre 16**, en dépenses d'investissement, la charge de remboursement est stable par rapport à 2021.
- **Au chapitre 020**, à ce stade, les dépenses imprévues sont évaluées à 100 000 €

Les recettes d'investissement :

Le FCTVA et la taxe d'aménagement sont prévus à hauteur de 540 000 €, dont 440 000€ au titre du FCTVA, relatif aux volumes conséquents de dépenses d'équipement de 2020.

Les subventions d'équipement sont anticipées pour 530 828 €, dont l'aide du fonds de concours obtenu pour l'aménagement et acquisition de matériels pour l'Espace A. Daudet : 286 372 €, et l'aide de 200 000 € de la CNAV les travaux de la Résidence Autonomie. Une demande de financement complémentaire de 100 000 euros est en cours d'instruction au sein de la CNAV régionale.

Le budget 2022, restera à la fois dynamique et volontaire aussi bien en section d'investissement qu'en section de fonctionnement.

Les excédents cumulés du compte administratif au 31/12/2021 qui seront intégrés au BP 2022 s'établissent comme suit :

- **En fonctionnement : 2 870 241 euros**
- **En investissement : 2 059 280 euros**

Le plan pluriannuel d'investissement :

A titre liminaire, il convient d'indiquer que les montants et les phasages du PPI sont des estimations qui seront ajustées avec l'avancée de l'exercice budgétaire. Elles seront affinées au fur et à mesure de l'avancement des projets, et notamment avec le résultat des études lancées en 2022.

Le phasage sera aussi à ajuster en fonction des possibilités de financement via le nouveau contrat de proximité Yvelines + à monter, le contrat régional et toutes les opportunités offertes par le plan de relance, ou les autres appels à projets ouverts sur 2021.

Par ailleurs, une ligne d'investissements récurrents est prévue pour tous les travaux qui sont ou seront à réaliser dans les divers bâtiments communaux.

Nature des travaux	2022	2023	2024	2025	2026
REHABILITATION RPA					
<i>Recrutement maître œuvre en 2021</i>					
<i>Mission sécurité, contrôle technique, OPC</i>		25 000	26 300		
<i>Travaux salle détente et réfectoire</i>		400 000	120 000		
<i>Travaux studios et salle de bain</i>		200 000	400 000		
<i>Création parking + nouveau portail</i>			110 000		
NUMERIQUE ECOLES	10 000				
RENOVATION ENERGETIQUE ESPACE DAUDET					
<i>Recrutement maître œuvre en 2021</i>					
<i>Travaux en report 2021</i>					
<i>Bureau de contrôle, OPC et diagnostic</i>	21 800				
REFECTION AMENAGEMENT INTERIEUR ESPACE DAUDET	422 000				
MATERIEL SONS ET LUMIERES ESPACE DAUDET	270 150				
COUR MATERNELLE PAGNOL (avec jeux)	45 000				
REHABILITATION GS BOUVET					
<i>Recrutement maître œuvre en 2021</i>					
<i>Travaux</i>		2 202 600	735 000		
<i>Bureau contrôle, mission sécurité, OPC</i>		90 000	28 400		
REHABILITATION FOYER RURAL					
<i>Recrutement maître œuvre en 2021</i>					
<i>Travaux</i>				100 000	816 200
REPLACEMENT + EXTENSION CAMERAS VIDEOPROTECTION	11 000	350 000			
AIRE MIXTE - Multisports - intergénérationnelle					
<i>Recrutement maître œuvre en 2021</i>					
<i>Relevé topo. et récolement de réseaux</i>	14 240				
<i>Travaux</i>			900 000	100 000	
REAMENAGEMENT PARC PREVENDERIE	16 000	325 000			
CONSTRUCTION nouveau Centre technique municipal	20 000			1 630 000	500 000
ACQUISITION IMMOBILIERE - 16 rue de Four à chaux	250 000				
INVESTISSEMENTS RECURRENTS (hors OP)	681 280	400 000	400 000	400 000	400 000
Total dépenses d'équipements	1 761 470	3 992 600	2 719 700	2 230 000	1 716 200

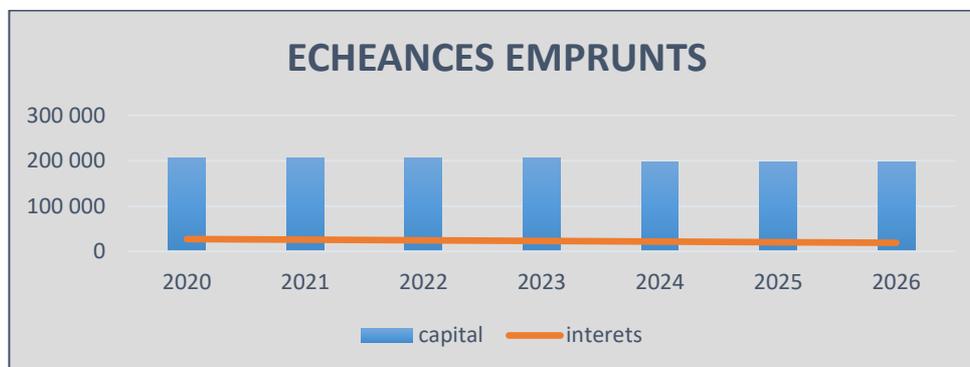
C. L'Etat de la dette :

▪ Structure de la dette

Au 31 décembre 2022, les taux se décomposent de la façon suivante :

Type	Taux moyen
Fixe	0,7%
Ensemble des risques	-

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Encours Fin période	3 779 500	3 573 000	3 366 500	3 160 000	2 962 500	2 765 000	2 567 500
Capital payé sur la période	206 500	206 500	206 500	206 500	197 500	197 500	197 500
Intérêts payés sur la période	27 131	25 749	24 366	22 984	21 602	20 219	18 837



▪ Encours de la dette à fin décembre

L'encours de la dette diminue mécaniquement depuis des années, au fur et à mesure du remboursement des emprunts.

Reste donc 2 emprunts :

- Emprunt consenti par la CAF au taux zéro pour la construction de la 2ème tranche du Centre de Loisirs, fin en juillet 2023
- Emprunt renégocié fin 2019 pour la construction du Pôle de Santé Pluridisciplinaire et l'extension de l'hôtel de ville, dont le terme est au 30/12/2039.



Conclusion

Après 2 années lourdement impactées par la Covid, 2022 se profile comme une année de sortie de crise sanitaire. Une crise sanitaire qui aura laissé la place à une autre crise, mondiale elle aussi : la guerre en Ukraine. A l'horreur du conflit il convient d'en noter son impact qui ne sera pas neutre sur nos dépenses énergétiques et alimentaires.

Il est à noter que depuis février 2022, nous retrouvons progressivement notre niveau d'occupation de 2019, s'agissant de l'accueil de loisirs enfance- jeunesse.

En ce qui concerne nos projets, la dynamique enclenchée depuis 2019, de recherche systématique de co-financement est maintenue. A l'instar du futur contrat départemental en cours de finalisation au sein duquel nous intégrons la réhabilitation-rénovation du groupe scolaire Bouvet, la création à venir d'une aire mixte intergénérationnelle et la rénovation de l'ancien foyer rural.

La bonne maîtrise de nos dépenses et la recherche systématique de financement (en investissement comme en fonctionnement) nous permettent d'appréhender l'exercice 2022 en toute sérénité. Faire de Coignières une ville moderne, tournée vers son futur, et ce sans renoncer à son identité, tout en répondant aux attentes de nos concitoyens. Une devise voire un leitmotiv qui nous permet de maintenir cette dynamique d'investissement dans un cadre budgétaire maîtrisé préservant au mieux le pouvoir d'achat des Coigniériens.

Envoyé en préfecture le 06/04/2022

Reçu en préfecture le 06/04/2022

Affiché le

SLOW

ID : 078-217801687-20220406-20222903_04-BF



Mairie de Coignières
CS 70521
78317 Coignières cedex
01 30 13 17 77 - accueil@coignieres.fr
Lun, mar, jeu, ven 8h30-12h / 13h45-17h - Mer 14h-20h